



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/007

Finances locales - subventions

Séance du 10 février 2025
Date de convocation : 4 février 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demande subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional au titre de l'Appel à Projet (AAP) Politique Ville, pour des animations thématiques collectives et participatives en pied d'immeuble

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : M. Farouk MOUSSA, adjoint au maire

EXPOSE : La Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) s'inscrit dans le volet cohésion sociale de la Politique de la ville, en impliquant les habitants et les acteurs locaux, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à renforcer leur collaboration.

Un des grands axes de la GUSP formalisé dans le projet de gestion est le développement de la transition écologique et également d'actions de proximité définies dans le contrat de ville.

Les objectifs fixés par la GUSP pour favoriser la cohésion sociale sur le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont :

- Actions éducatives et citoyennes
- Animation du quartier
- Dynamisation du tissu associatif local

Dans ce cadre, le projet présenté est une initiative locale favorisant une dynamique participative et citoyenne qui propose des ateliers éducatifs en pied d'immeuble pour les habitants. Il combine services de réparation, sensibilisation environnementale et éducation à des pratiques responsables.

Il s'effectuerait en partenariat avec les Compagnons Bâisseurs, l'école Être et l'association des Petits Débrouillards.

Ces animations visent à allier entraide, écologie et éducation pratique responsable et autonomie, tout en dynamisant la vie locale.

Atelier de réparation vélos en partenariat avec l'école Être :

Réparer les vélos en réalisant des tâches simples comme changer une chambre à air, poser une rustine ou ajuster les freins.

Favoriser la mobilité douce en aidant les habitants à entretenir leurs moyens de transport.

Atelier prévention et gestion des ressources en partenariat avec les Compagnons Bâisseurs :

Animations thématiques collectives portant sur un thème spécifique en lien avec l'Habitat, la prévention des accidents domestiques et la maîtrise de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets. Ces animations comprennent un volet informatif et un volet pratique consistant en l'apprentissage de gestes techniques relatifs à la réalisation de travaux et de pose de petits équipements contribuant à la maîtrise de l'énergie, tels que, réparation de prises électriques arrachée, remplacement de douilles de chantier petites réparations..., aménagement (comment percer un mur pour poser une étagère etc...).

Atelier réparation de petits électroménagers en partenariat avec l'association des Petits Débrouillards :

Les habitants se présentent avec leurs appareils en pannes (cafetières, grille-pain, etc...) ou même certains jouets, pour apprendre à les réparer, plutôt que de les jeter.

L'intérêt de l'action :

Pour les habitants : Accès gratuit à des solutions concrètes pour réparer les objets
Opportunité d'apprendre des compétences pratiques ou utiles au quotidien

Pour les jeunes : Possibilité de découvrir des vocations professionnelles grâce aux ateliers.
Mise en avant de métiers manuels et techniques (réparation, bricolage, gestions des ressources).

Pour l'environnement : Réduction du volume de déchets ménagers par la réutilisation des objets. Sensibilisation des participants à des modes de vie plus respectueux de l'environnement.

Pour le quartier et les partenaires : Cohésion sociale et dynamisation de la vie locale en pied d'immeuble grâce à des ateliers attractifs.

Cible du projet :

Le projet s'adresse aux habitants du quartier, notamment :

- Les familles en recherche de solutions pratiques et économiques.
- Les personnes qui souhaitent adopter des gestes plus responsables.
- Les individus en situation de précarité ou éloignés des services traditionnels.

Public mixte de 16 à 65 ans et plus

Le plan de financement de cette action s'établit comme suit :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Prestations services	3 700	Etat	2 000
Charges de personnel	2 900	Département du Gard	2 000
Petit matériel et fournitures	900	Conseil Régional	2 000
		Part communale	1 500
Total	7 500	Total	7 500

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal de :

- Approuver l'action favorisant la cohésion sociale et sensibilisant à la transition écologique.
- Autoriser le Maire, à signer tous les documents y afférents.
- Autoriser à demander des subventions auprès des financeurs, Conseil Départemental, Conseil Régional et l'Etat dans le cadre de l'Appel à Projet de la Politique de la Ville (AAP).

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,

Yolande Cavalier